

25 mai 2010

10.350

Question du groupe UDC**Voiture de fonction avec chauffeur du Conseil d'Etat**

Notre groupe souhaite connaître les règles qui sont en vigueur pour pouvoir bénéficier de la voiture de fonction avec chauffeur du Conseil d'Etat.

- Existe-t-il un règlement qui fixe les modalités pour pouvoir bénéficier de ce service?
- Un conseiller d'Etat peut-il utiliser ce service sans limite et à sa guise?
- A quelle personnalité ce véhicule est-il destiné?
- Un registre est-il tenu sur les déplacements effectués par le chauffeur, les destinations, les motifs des déplacements et les occupants ayant profité de ce service?

Signataires: J.-Ch. Legrix, R. Clottu, F. Robert-Nicoud, M. A. Guyot, M. Schafroth, D. Haldimann, B. Courvoisier, D. Calame, C.-A. Perrin et W. Bammerlin.